protester énergiquement, et tous les gens de cœur seront avec nous.

La classe capitaliste use de tous les moyens d'intimidation pour briser la résistance ouvrière qui commence à la gêner singulièrement.

Les moyens les plus vils et les plus arbitraires sont employés pour cela.

En agissant ainsi, la classe bourgeoise ne fait qu'exciter davantage la haine et le mépris de tous les exploités contre les exploiteurs.

AU VÉNÉZUELA

L'ARBITRAGE

Caracas, 10 janvier. — M. Bowen, qui a été choisi par le président Castro comme arbitre du différend, s'est embarqué aujourd'hui à La Guayra sur le croiseur des Etats-Unis « Albany ». M. Bewen se rend à Washington pour y étudier les moyens d'arriver à une entente.

M. Bowen est muni d'instructions complètes, concernant d'une part les griefs du Vénézuela contre l'Angleterre, relativement à la protection que les autorités coloniales de la Trinité ont accordée plus ou moins ouvertement au navire révolutionnaire « Banrigh » et aux partisans du général Matos, et d'autre part envisageant les points sur lesquels des concessions peuvent être faites aux alliés.

On dit notamment que, pour garantir les créances anglaises, italiennes et allemandes, M. Bowen a reçu des pouvoirs l'autorisant à engager les douanes vénézuéliennes.

Le président Castro, par exemple, se refuserait catégoriquement aux excuses qu'exige l'Allemagne, pour outrages contre la légation allemande.

DISGRACE DE L'AMBASSADEUR D'ALLEMAGNE

Berlin, 10 janvier. — Les journaux annoncent la disgrâce de M. Holleben, ambassadeur d'Allemagne, à Washington, et l'attribuent à l'échec des négociations avec le président Roosevelt au sujet du Vénézuéla.

Selon la « Gazette de Voss », M. de Holleben a déterminé, en 1889, l'Empereur à adresser à la femme de Rudyard Kipling une dépêche souhaitant le rétablissement de l'écrivain. On le rend maintenant responsable du récent pamphlet de Kipling contre les Allemands. En outre, M. Holleben a commis des maladresses pendant le séjour du prince Henri aux Etats-Unis, qui fut l'objet des attaques de la presse américaine. L'Allemagne a besoin à Washington d'un ambassadeur plus avisé.

CASTRO & LES INSURGES

Caracas, 10 janvier. — Les révolutionnaires ont essuyé une nouvelle défaite près de Coro. Ils ont eu 180 prisonniers.

Les troupes gouvernementales, qui étaient parties dernièrement pour aller à la rencontre des révolutionnaires, rassemblés à Guaira, sont rentrées à Caracas, après avoir battu les insurgés, qui se sont retirés à Rio-Chico, où, dit-on, ils vont recevoir de nouveaux armements.

Le général Antonio Fernandez, qui commande les forces révolutionnaires dans la région de Tuy, a envoyé à Caracas, sur la demande du président Castro, des délégués chargés d'examiner la situation avec le gouvernement régulier. Un accord paraît toutefois bien difficile.

Au Maroc

LE FRERE du SULTAN REMIS EN PRISON

Tanger, 10 janvier. — Des nouvelles graves viennent d'arriver. Le sultan, jaloux de la popularité de son frère Moulaï-Mohammed, a ordonné de le remettre en prison.

Il paraît que la population de Fez a déjà commencé à saluer le prince Moulaï-Mohammed comme sultan.

On est d'accord pour trouver que la position du sultan est critique.

La situation est grave et grosse d'éventualités.

RETOUR OFFENSIF DU PRETENDANT

Tanger, 10 janvier. — D'après les nouvelles reçues de Fez, le prétendant, qui s'était rendu dans la région de Taza ces jours derniers, fait un retour offensif contre la capitale et a rétabli son camp à El-Hillal, point situé à une vingtaine de kilomètres de Fez.

La Fédération nationale des mineurs à Paris

Paris, 10 janvier. — Cette, secrétaire de la Fédération nationale des mineurs, a été avisé par le préfecture de la Seine d'avoir à fournir les pièces nécessaires pour l'obtention d'un local à la Bourse du Travail de Paris, en vue du transfert du siège de la Fédération nationale des mineurs, qui aura lieu incessamment.

Le nouveau fusil anglais

Londres, 10 janvier. — Voici quelques renseignements sur le nouveau fusil que le War Office vient d'adopter pour l'armée anglaise. La nouvelle arme servira également à l'infanterie et à la cavalerie. Le canon du nouveau fusil est plus court que celui de l'ancien ; la rayure a été un peu élargie afin de donner plus de vitesse au projectile.

Le mécanisme destiné à charger l'arme sera complètement modifié et surtout simplifié. Il suffira d'un seul mouvement pour faire passer le paquet de dix cartouches dans la tabatière, le reste se fera automatiquement. Le canon sera recouvert jusqu'au bout afin de protéger la main du tireur contre la chaleur.

Les manufactures de Birmingham, aussitôt munies du nouvel outillage, commenceront la fabrication de la nouvelle arme. Elles devront livrer 2.000 fusils par semaine.

L'Affaire Humbert

L'INSTRUCTION JUDICIAIRE

Paris, 10 janvier. — M. Leydet, juge d'instruction, a fait venir cette après-midi à son cabinet Maria Daufignac, la pseudo-héritière des Crawford.

L'interrogatoire a porté sur l'existence des Humbert de 1883 à 1886, alors que le ménage Humbert et Maria Daurignac habitaient rue Fortuny.

M. André, juge d'instruction a délaissé pour aujourd'hui l'affaire de la Rente viagère. Il a réintégré son cabinet du 3e étage du Palais de justice, afin de s'occuper des sœurs de l'Assomption, poursuivies pour infraction à la loi de 1901 sur les associations. Sept sœurs assomptionnistes ont été entendues à ce sujet en présence de leur avocat, Me Ménard.

Entre temps, M. André a fait venir à son cabinet M. Hamard, chef de la Sûreté, à qui il a confié une mission relative, croit-on, à l'affaire de la Rente viagère.

L'affaire de Cooman

Bruxelles, 10 janvier. — La chambre du conseil, après une longue délibération et de grands efforts de la part des défenseurs pour obtenir la mise en liberté sous caution des inculpés, vient de confirmer les mandats d'arrêt décernés contre les financiers de Cooman et Hutt frères.

A l'issue de l'audience, ceux-ci ont été ramenés à la prison de Saint-Gilles.

Faits Divers

HORS RÉGION

Tentative d'assassinat sur une concierge

Paris, 10 janvier. — Une tentative de meurtre suivie de vol a été commise, hier matin, dans le quartier de Vaugirard.

Au numéro 30 de la rue Labrouste, petite rue tranquille, située entre le rond-point des Fourneaux et la rue de Vouillé, est sis un immeuble de modeste apparence, élevé de quatre étages. On pénètre dans cet immeuble par une vaste porte cochère.

La loge située à gauche, se compose de deux pièces, l'une servant de salle à manger, ouvrant sur le vestibule, l'autre servant de chambre à coucher, ayant une fenêtre donnant sur la rue.

Hier matin, Mme Dupuy, une des locataires de la maison, entrait, comme elle en a l'habitude, dans la loge de Mme Hervieu, — tel est le nom de la concierge, — pour lui demander un renseignement. La première pièce était vide. Croyant la concierge dans la cour, Mme Dupuy allait se retirer, quand son attention fut attirée par des gémissements étouffés qui provenaient de la chambre à coucher.

Prise d'un sombre pressentiment, Mme Dupuy ouvrit la porte de la seconde pièce et recula d'horreur à la vue du spectacle qui s'offrait à ses yeux.

Au milieu de la pièce, au pied d'un petit guéridon, Mme Hervieu gisait dans une mare de sang. De plus, le sol était jonché de billets de banque, de pièces d'or et d'argent. Epouvantée, Mme Dupuy appela au secours; les voisins accoururent aussitôt, et, pendant que les uns prodiguaient à Mme Hervieu les soins que nécessitait son état, les autres prévenaient d'urgence l'agent de planton du carrefour des Fourneaux.

Bientôt M. Cœuille, commissaire de police, accompagné de M. Poggi, son secrétaire, se rendait rue Labrouste et interrogeait Mme Hervieu, qui avait repris ses sens.

« J'étais seule dans ma loge, commença la concierge, mon mari étant sorti de bonne heure pour faire une course. Il était environ dix heures et demie, et je rassemblais dans un sac l'argent de mes loyers, que je devais porter, cet après-midi, à M. Dubois, le gérant de l'immeuble, quand un individu, correctement vêtu, brun, à la moustache relevée et coiffé d'un chapeau haut de forme, entra dans la loge.

» Très courtoisement, mais avec un certain air d'autorité, il me demanda si j'avais réglé mes comptes avec M. Dubois. Je lui répondis que non.

» — Cela n'a, du reste aucune importance, répliqua-t-il, car il sera ici dans un instant. Il me suit.

» Ces paroles m'étonnèrent d'autant plus que je porte toujours le montant de mes loyers au domicile de M. Dubois. J'avais à la main une certaine somme d'argent, et je m'apprêtais à la serrer dans mon sac, quand mon visiteur, refermant la porte de la chambre à coucher, où je me trouvais, bondit sur moi et tenta de m'arracher l'argent que je tenais. Je lui opposai une vive résistance : il y eut une lutte, au cours de laquelle il déchira mes vêtements. Mais, tout en me défendant, j'essayai de l'attirer du côté de la fenêtre, dans l'espoir de casser une vitre et d'appeler au secours.

» Le misérable, devinant sans doute mes intentions, m'arracha alors mes pendants d'oreille et me frappa avec la dernière brutalité. La douleur me fit évanouir, et ce n'est que vingt minutes après cet attentat que Mme Dupuy me trouva à moitié morte dans ma loge... »

A la suite de cette déclaration, M. Cœuille et M. Poggi, procédèrent à une minutieuse perquisition. Il résulte de cette opération, que le malfaiteur n'a dérobé environ que quatre ou cinq cents francs, la crainte d'être surpris par l'arrivée inopinée d'un locataire ou d'un visiteur l'ayant empêché de mener à bien sa sinistre opération.

Les blessures reçues par Mme Hervieu au cours de la lutte qu'elle dut soutenir contre son agresseur ne mettent pas sa vie en danger. Seules, les déchirures produites aux oreilles demanderont un certain temps pour leur guérison.

Un banquier en fuite

Paris, 10 janvier. — Sur mandat de M. de Valles, juge d'instruction, M. Roy, commissaire de police aux délégations judiciaires, a perquisitionné hier dans les bureaux de M. Stern, banquier, 45, rue Vienne, qui a pris la fuite depuis trois jours.

Après avoir saisi toutes les pièces comptables, le magistrat a congédié les employés et apposé les scellés sur les locaux. Stern, 5, avenue des Champs-Elysées, où, en présence de la femme du banquier, il a fait une nouvelle perquisition et saisi un grand nombre de lettres et de dossiers.

L'appartement ayant été mis sous scellés, Mme Stern s'est rendue chez son père, qui habite rue du Château, à Asnières.

Stern, qui est âgé de trente-six ans seulement, et qui n'a rien de commun avec le baron Stern, mari de Sophie Croizette, avait installé ses bureaux depuis quatre ans ne Vivienne ; jusqu'au mois d'octobre dernier, il s'était contenté d'un petit local de 1.300 f. situé au rez-de-chaussée ; mais, depuis très mois il avait loué au premier étage un local plus spacieux de 4.000 francs.

Il y avait dix-huit mois que le banquier avait son domicile particulier, 75, avenue des Champs-Elysées. L'appartement, dont le loyer est de 11.000 fr., avait été meublé très luxueusement.

Depuis six mois, la situation du banquier était devenue très difficile : des huissiers vinrent le visiter à plusieurs reprises. Les trois domestiques et le mécanicien chargé de conduire l'automobile n'ont pas été payés depuis un certain temps déjà.

Mme Stern, qui est très attachée à son mari, voulait partir-il, le suivre dans sa fuite. Elle en a été détournée par les instances très vives des siens.

Le passif laissé par le banquier Stern s'élèverait à plusieurs centaines de mille francs.

Terrible drame passionnel

Vienne, 10 janvier. — Dans la ville de Gratz (Styrie), un employé, nommé Frédéric Kraff, a tué la femme du propriétaire d'un café, qu'il poursuivait depuis quelque temps de ses assiduités. Après avoir commis ce meurtre, l'assassin est rentré chez lui, où il a tué sa mère, âgée de quatre-vingt-un ans, puis il a brûlé tous ses papiers et s'est suicidé.

EXÉCUTION CAPITALE D'UNE FEMME

Dublin, 10 janvier. — Une jeune femme, Mary Daly, a été pendue aujourd'hui à Tullamore pour avoir excité son amant, Joseph Taylor, à tuer son mari.

Joseph Taylor a été pendu mardi dernier.

C'est la première femme exécutée sous le règne d'Edouard VII.

Comment on réveille un mort

Saint-Etienne, 10 janvier. — Le facteur rural d'une commune voisine de Pélussin, brave homme s'il en fut, mais d'une naïveté qui faisait de lui l'habituelle victime des Lemice-Terrieux du cru, avait été, il y a quelques jours, l'objet d'une plaisanterie un peu trop osée, à la suite de laquelle il fut atteint de troubles cérébraux et dut quitter son service.

L'aventure n'était point pour lui rendre une mentalité saine, et, de fait, le pauvre homme eut, à partir de ce moment, des idées noires, et, maintes fois, déclara qu'il en voulait finir avec la vie. L'autre jour, même, il se fit, avec un couteau, sur diverses parties du corps, des entailles qui, si elles n'étaient point assez profondes pour l'envoyer chez les morts, le contraignirent du moins à s'aliter.

Or, une nuit, après une longue syncope, le malade tomba en catalepsie. Une personne de sa famille, qui veillait à son chevet, le crut mort. Les parents, éplorés, entourèrent sa couche, et on songea à lui rendre les derniers devoirs.

Dès le matin, on alla chercher un voisin pour aider à faire la toilette funèbre du prétendu défunt.

Le bedeau, apprenant le passage de vie à trépas du facteur, s'empressa de sonner le glas. Pendant la journée, les voisines vinrent asperger le corps d'eau bénite et offrir leurs condoléances à la famille du mort. Mais, tout à coup, l'une d'elles s'écria :

— Mais est-ce qu'il est bien mort ? Je crois qu'il remue. Il m'a semblé le voir cligner de l'œil.

A ces mots, une terreur folle s'empara des personnes présentes. L'une d'elles, cependant, surmontant son effroi, s'approcha de la couche funèbre, mais le trépassé ne faisait aucun mouvement. Comme, néanmoins, un doute subsistait, une brave femme prétendit connaître un infaillible moyen de savoir si, oui ou non, l'ancien facteur avait cessé de vivre. Il s'agissait de faire rougir à blanc une brique et de l'appliquer sur les pieds de l'homme.

L'idée parut bonne et on la mit à exécution.

Son effet fut d'ailleurs immédiat. Au contact de la brique, plus que brûlante, le prétendu mort poussa un hurlement de douleur et se redressa d'un bond. Il retomba du reste tout de suite, ses pieds, horriblement brûlés, ne pouvant le soutenir.

Arraché ainsi à la tombe qui s'ouvrait déjà sous ses pas, le pauvre homme a dû être, sur l'ordre d'un médecin appelé en toute hâte, transporté dans un hôpital.

L'homme dépecé et brûlé

Saint-Etienne, 10 janvier. — M. Rageys, juge d'instruction, ainsi que M. le commissaire de police et la gendarmerie de Firminy poursuivent sans relâche l'enquête qui serait sur le point, paraît-il de donner un nouveau jour à cette affaire.

L'instruction a relevé que lors du mariage de Julie Faucher avec Sauzéon, qui était ouvrier mineur à Roche-la-Molière. Leydier, dont il a été parlé et qui a été gardé à vue pendant deux jours, entretenait des relations intimes avec Julie Faucher.

Au repas de noce, Leydier assistait, s'étant invité lui-même.

Surprise de sa présence, mais ne voulant pas faire de scandale, la mariée dit à Leydier « Tu est là, ça va bien : assieds-toi, bois et mange, mais c'est tout ce que tu auras ».

Leydier sans doute convaincu à l'avance que le mariage de son amie avec Sauzéon ne l'empêcherait pas de continuer à avoir ses faveurs, obéit et ne broncha pas.

Or, peu de temps plus tard, Sauzéon était envoyé dans une maison d'aliénés au Puy (Haute-Loire), et y mourait.

Leydier n'a pas abandonné Eugénie Faucher, veuve Sauzéon, on les revoit fréquemment ensemble. On le retrouve encore au domicile du ménage commun de la veuve Sauzéon avec Antoine Méallier dans la maison Homeyer, place de la Halle, la maison du crime.

Que venait faire Leydier ?

A l'instruction, il a parfaitement reconnu avoir des relations d'intimité avec la veuve Sauzéon ; il a parfaitement reconnu que, quelques jours avant la découverte du crime, il avait loué à Sampicot, commune d'Unieux, une chambre où il devait emménager les meubles de la veuve Sauzéon le lendemain de la découverte de l'assassinat.

Leydier savait parfaitement que la plus grande partie des meubles appartenaient à Antoine Méallier et que pour déménager ce qui appartenait à la veuve Sauzéon il n'était pas besoin de retenir une voiture. Pourquoi en avait-il retenu une ?

On est aujourd'hui convaincu que la veuve Sauzéon avait un intérêt à faire disparaître Antoine Méallier, et pourquoi ?

Bien certainement Antoine Méallier devait être au courant de quelque vilaine affaire. N'aurait-il pas imprudemment été mis au courant par la veuve Sauzéon des causes qui avaient amené des troubles cérébraux chez Sauzéon et nécessité son internement dans une maison d'aliénés, où il est mort ?

Et ce M. Sauzéon n'aurait-il pas été une première victime de celle que la justice accuse si fortement aujourd'hui d'être l'auteur du crime de la nuit du 17 au 18 décembre dernier ?

Nous ne pouvons pour aujourd'hui aller plus avant dans nos révélations, ne voulant pas entraver l'œuvre de la justice. Mais nous reviendrons bientôt sur cette affaire.

Le double assassinat de Clairy-Saulchoix

Amiens, 10 janvier. — L'instruction ouverte par le parquet d'Amiens sur le drame mystérieux qui ensanglanta la commune de Clairy Saulchoix le 17 décembre dernier est loin d'être close et chaque jour de nouveaux renseignements, soigneusement contrôlés par les magistrats, viennent grossir le dossier.

Hier, M. Ducatez juge d'instruction, M. Mialaret, substitut du procureur de la République et M. Beaudoin, greffier, se sont de nouveau transportés à Clairy-Saulchoix où le brigadier et deux gendarmes de la brigade de Molliens-Vidame les avaient devancés.

Le bruit courut aussitôt qu'une arrestation, peut-être sensationnelle, aurait lieu dans la journée et jusqu'à Amiens cette rumeur se propagea.

Nous nous sommes rendu à Clairy-Saulchoix où régnait une animation inaccoutumée et nous avons pu recueillir les quelques détails suivants :

Ces jours derniers une lettre anonyme arrivait au parquet d'Amiens et cette lettre dénonçait ouvertement un habitant de la commune, comme étant l'auteur du double crime. Cependant le dénonciateur n'appuyait son dire d'aucun fait et le nom seul de l'assassin présumé était donné.

Une enquête fut ouverte aussitôt et hier les magistrats se rendaient à Clairy-Saulchoix.

Plusieurs personnes furent entendues par M. le juge d'instruction, au domicile de M. Vaquet, instituteur, qui avait gracieusement mis une salle à la disposition des magistrats et de toutes ces dépositions, aucune ne fit jaillir l'étincelle qui devait amener la découverte du coupable.

Une perquisition fut même opérée au domicile d'un habitant du pays, mais là non plus rien ne fut découvert.

A 5 heures, le Parquet rentrait à Amiens après avoir consigné les déclarations reçues dans un rapport des plus détaillés.

Les gendarmes reprenaient également la route de Molliens-Vidame.

Dans le pays on est de plus en plus fermé et les langues qui semblaient vouloir se délier quelques jours après le crime restent muettes aujourd'hui.

Les premiers soupçons s'évanouissent et on croit incapables maintenant d'avoir commis l'épouvantable forfait, ceux qu'on accusait jadis avec insistance.

Ajoutons cependant que tout porte à croire que le meurtrier se trouve parmi les personnes connaissant les êtres de la maison et sachant notamment où et comment les victimes cachaient leur argent.

Cette supposition est rendue vraisemblable par le fait suivant. Lors de la première visite du parquet à Clairy-Saulchoix, le lendemain de la découverte du crime, les magistrats saisirent la boîte machinée où se trouvait l'argent des vieux.

Cette boîte s'ouvrait à l'aide d'un chiffre. Or l'enquête a établi que le coffret avait été ouvert, fouillé et refermé, le tout sans effraction, et il faut, indiscutablement, que la personne qui a ouvert la boîte en ait connu le mécanisme.

Selon nous il ne faut plus compter maintenant que sur le hasard pour avoir enfin la solution du drame de Clairy-Saulchoix.

Une jeune bourgeoise enlevée par son cocher

Paris, 10 janvier. — L'enlèvement est à la mode. Voici les cochers qui s'en mêlent.

Un haut personnage belge possédait un château aux environs d'Anvers. Il avait également une fille, accorte brune de dix-huit ans, et un cocher, nommé Verbetken, âgé de 27 ans.

Entre autres occupations, le cocher avait celle de conduire « Mademoiselle » quand elle désirait sortir. Il s'acquitta si bien de ses fonctions que, un beau jour, il la mena jusqu'à Paris. Grâce aux économies de la jeune fille, le faux ménage put vivre largement pendant environ un mois.

Mais les fonds vinrent à manquer. Si le rêve avait été beau, le réveil fut triste.

Le cocher dut prendre un emploi de palefrenier chez un grand marchand de chevaux du quartier de la Villette, et les deux fugitifs vinrent échouer dans un modeste garni de la rue de Flandre. Ce ne fut pas sans étonnement que les voisins virent l'aristocratique jeune fille se livrer aux soins les plus infimes du ménage, pour lesquels, d'ailleurs, elle ne marquait aucune disposition naturelle.

Elle ne sortait que pour aller au devant de son ami, retour du travail.

Or, hier matin, trois agents, accompagnés du père de la jeune fille, firent irruption dans l'hôtel et s'assurèrent de la personne du cocher.

On eut toutes les peines du monde à empêcher le père de faire un mauvais parti au ravisseur.

Le cocher a été dirigé sur le Dépôt, en attendant les formalités d'extradition ; la jeune fille a réintégré le domicile paternel...

DANS LA RÉGION

Le parricide de Clary

Nous donnons sur le drame de Clary des détails qui seraient de nature, si leur exactitude est établie, de jeter sur cette affaire un jour nouveau :

Un marchand ambulant connu sous le nom de « Moulin-Rouge », serait entré le 3 janvier dans la cour de Placidine, et aurait pu constater, bien que Louis Hernoux tentât de l'empêcher de s'approcher de la fenêtre, qu'il y avait du désordre dans la pièce et que Placidine était étendue par terre.

Un détail frappa le marchand : la fenêtre par où Louis prétendait que les assassins étaient sortis était fermée, et une chaise avait été placée tout près pour retenir les deux battants, car la crémone, paraît-il, est cassée.

Dans ces conditions, les assassins n'auraient pu sortir que par le couloir, non par la fenêtre. Qui eût placé la chaise ?

On a remarqué aussi que dans la soirée précédant le crime, Hernoux portait un veston bleu ; qu'après le crime, il n'avait plus qu'un tricot marron ; où est le veston ?

Autant de détails qui contribuent à accumuler les charges sur la tête de Louis Hernoux.

Espérons que l'instruction amènera la lumière complète sur cette grave affaire.

Louis Hernoux persiste à se dire innocent. Il soutient que sa mère a été victime de trois individus qui se sont enfuis par la fenêtre leur crime commis.

Incendie criminel

A NOMAIN

Un paralytique en danger.

Un incendie vient de détruire la grange d'une ferme située au hameau de la visterie, à Nomain, appartenant à MM. Dru frères et sœurs, propriétaires, et qui est occupée par un de leurs ouvriers.

Malgré les secours apportés par les voisins le bâtiment tout entier a été détruit.

Déjà, en août dernier, un autre incendie a détruit le corps d'habitation de cette ferme, c'est à grand peine qu'on a pu à ce moment sauver un ancien domestique de M. Dru, atteint de paralysie, auquel son maître avait abandonné la jouissance de cette maison, et qui, du fait de l'incendie, perdit son modeste mobilier.

On s'explique difficilement ces incendies consécutifs. Dans la commune on pense généralement qu'un feu ou un incendiaire en est l'auteur, car la famille Dru est une des plus considérées.

La perte évaluée à 3.000 ft. est couverte par une assurance.

Le drame de la rue Jean-Bart

A LILLE

LE MOBILE DU CRIME

Il semble que ce drame, dont les mobiles n'apparurent pas tout d'abord, doive être rangé au nombre des crimes passionnels.

C'est ce qui ressort des premières déclarations du meurtrier.

Louis Métais avait connu Eglantine, dite Hélène Ringot, il y a deux ans, à Paris. La jeune fille y habitait déjà depuis cinq ou six ans.

Louis Métais, avait à plusieurs reprises manifesté l'intention d'épouser son amie. Sa mère s'était-elle opposée à ce mariage ? Est-ce pour cacher à sa mère ses relations avec Hélène que Louis Métais était venu habiter Lille ? On ne sait rien encore.

Ce qu'il y a de certain c'est que la mère d'Hélène les connaissait, ces relations, et que la mère de Louis Métais écrivait à son fils des lettres de tendres reproches. Elle le blâmait de ne pas travailler et de dépenser trop d'argent.

Louis Métais avait hérité de son père une assez grosse fortune, paraît-il, et sa mère lui envoyait de temps à autre de l'argent.

Quoiqu'il en soit le ménage avait paru jusqu'à présent très uni ; mais Louis se montrait fort jaloux, et c'est dans un accès de jalousie, a-t-il dit au magistrat instructeur, qu'il a tué son amie.

Une dispute aurait éclaté entre les deux amants, alors qu'ils étaient au lit (la façon dont ils étaient vêtus le fait supposer) ; ils se seraient levés ; Hélène menaçant de partir, Louis Métais aurait pris son revolver et aurait fait feu.

Louis Métais ne dit pas quel fut le motif de la discussion et comment et pourquoi sa jalousie fut exaltée au point de lui faire commettre un crime.

LE DRAME

L'autopsie du corps de la victime, qui a été pratiquée hier et dont nous allons rendre compte, a permis d'établir que Louis Métais, a déchargé son arme, alors qu'il était en face d'Hélène, celle-ci tournant légèrement la tête vers la gauche, et tous les deux debout.

La mort n'a pas été instantanée, mais a suivi de très près.

Louis Métais a dû ensuite traîner, de la chambre dans la cuisine, sa victime, ou bien celle-ci a-t-elle eu la force de s'y traîner elle-même.

Lorsque M. et Mme Desmoutiers sont arrivés, prévenus comme l'on sait, par Louis Métais, Hélène râlait encore. Elle était assise par terre, se soutenant de la main droite, et rendant du sang à flots. Elle expirait immédiatement après.

Elle portait des bas noirs et, par dessus sa chemise, une matinée rose. Louis Métais, quand il vint éveiller ses voisins, M. et Mme Desmoutiers, était en chemise.

LA VICTIME

Comme nous l'avons dit, Eglantine Ringot est originaire d'Ancoisne, un hameau de la commune d'Houplines. Fille de cultivateurs, elle était servante lorsque, avant sa vingtième année, elle partit pour Paris. Elle y devint fleuriste, puis couturière. Grande, de taille élancée, elle avait la figure douce, plutôt jolie, les cheveux chatain clair.

Sa mère est arrivée à Lille, le matin du drame, sans le connaître. Elle venait voir sa fille.

Au poste du 4e arrondissement, où Métais fut conduit après son arrestation, elle fut mise en présence du meurtrier. Elle ne put que pleurer, et celui-ci l'embrassa avant de monter dans la voiture cellulaire.

LE MEURTRIER. — LE DEFENSEUR

On avait eu des doutes d'abord au sujet de l'état-civil du meurtrier ; on avait pensé qu'il avait donné un faux nom en louant l'appartement de la rue Jean-Bart.

On est fixé maintenant.

Madame Métais, la malheureuse mère du criminel, qui est veuve, avisée de l'horrible drame, et prévenue que son fils désirait qu'elle lui choisit elle-même un avocat, a fait hier matin, à Paris, les démarches nécessaires. Elle a vu Me Decori qui a accepté de prendre la défense de Louis Métais.

Me Decori a télégraphié à M. Hermary, juge d'instruction, pour l'en informer. Il a également télégraphié au meurtrier en ces termes :

« Ai connaissance de votre acte. Vous défendrai. Courage. »

Louis Métais est de taille moyenne, très brun.

M. Hermary a adressé à Paris une commission rogatoire, afin de connaître ses antécédents.

LES OBSEQUES DE LA VICTIME

Les obsèques de la victime se feront à Ancoisne.

Mme Ringot a réclamé le corps de sa fille, et les funérailles auront lieu aux frais de Louis Métais. A la suite d'une démarche faite hier, près de lui, dans la prison, il a consenti à y pourvoir.

L'AUTOPSIE

L'autopsie a été pratiquée, hier, à la Faculté de médecine par MM. les docteurs Castiaux

---

FEUILLETON DU 12 JANVIER. — N° 33

LA POCHARDE...!!

PAR

Jules MARY

PREMIERE PARTIE

LA MÈRE AUX SEPT DOULEURS

X

La vie à deux

Ou bien elle ne dormait pas et rêvait, éveillée, à son idée fixe.

Ou bien, à force de fatigue, elle s'endormait.

Mais alors son sommeil était peuplé de cauchemars qui p[illegible] la faisaient se jeter hors de son lit, p[illegible] ne robe de chambre et fuir, fuir sa ch[illegible] maudite, enfiévrée... la chambre des v[illegible] funestes et des souvenirs sanglants.

Une fois, en pleine nuit, sans s'y attendre, elle trouva son mari au salon.

Il s'était installé là après le dîner, avec un livre.

Il était deux heures du matin, et il s'y trouvait encore.

Car lui non plus ne dormait guère...

Il se leva, effaré, en la voyant. Elle avait l'air d'un fantôme et grelottait. Il se précipita vers elle, croyant à un malheur.

— Qu'est-il arrivé ?... Etes-vous plus malade ?

La vue de son mari, l'effroi de se trahir, lui rendirent sa présence d'esprit. Mais ses dents claquaient et c'est à peine si elle put s'expliquer :

— J'avais cru entendre du bruit...

— Du bruit ? Je n'ai pas bougé...

— Puis, je me suis aperçue qu'il y avait encore de la lumière au salon, et alors...

— Alors vous avez voulu vous en assurer par vous-même, tandis qu'il vous était si facile de sonner votre femme de chambre et de ne pas vous déranger.

— Excusez-moi d'avoir troublé votre lecture.

Elle ressortit.

Sa démarche était incertaine. Elle se heurtait partout, à tous les meubles.

Le comte la suivait du regard. Il ne lui offrit pas son aide pour la reconduire.

Il avait posé son livre auprès de lui, sur un guéridon où était la lampe.

Longtemps, il rêva, triste.

Cette nuit-là, il ne se coucha pas.

Vers trois heures, l'aube parut.

Il sortit, fit quelques pas dans les allées, regarda les fenêtres de l'appartement de Clotilde. Les fenêtres de la chambre à coucher étaient ouvertes. Une lampe-veilleuse était allumée.

— Elle ne s'est pas couchée non plus... Que se passe-t-il donc dans cette tête ? Je ne comprends rien à ces terreurs... on dirait qu'elle a des remords... Je ne la reconnais plus !... Des remords !... Où est sa faute ?...

De jour en jour, elle dépérissait, car pareilles scènes se renouvelaient fréquemment. Elle eut, une nuit, une sorte d'accès de somnambulisme et se retrouva dans le jardin, sans s'être couchée, le matin au lever du soleil.

Le comte, très matineux, la rencontra debout, dans un massif, les pieds mouillés de rosée, les yeux hagards...

Il s'approcha et vit qu'elle dormait.

Mais elle dormait de ce sommeil qui est une vie surnaturelle.

Et elle murmurait, clairement, bien que sa voix fut changée, étrange, bégayante, des phrases qu'il entendit :

— Il me tuera ! il me tuera !... Je sens ses mains autour de mon cou qui m'enserrent... qui m'étranglent...

Il la réveilla, mais ne lui dit rien de ce qu'il avait entendu : il n'avait pu mettre un sens à ses paroles...

Il voulut, le jour suivant, l'obliger à recevoir la visite du médecin.

Elle s'y refusa avec obstination.

Cependant elle était très faible ; ses forces s'en allaient graduellement et, détail qui prouvera dans quelles angoisses elle passait maintenant sa vie, elle envisageait sa mort sans effroi, au contraire, presque avec soulagement.

Si belle, adorée, riche, ayant eu, pour être heureuse, tous les dons qui viennent d'une nature généreuse, prodigue, et tous ceux qui viennent des hommes, elle pensait que ce serait un grand repos que la mort, après ce qui s'était passé !

— Je passerai outre à votre refus, dit le comte, et je vous amènerai le docteur Marignan.

— Je ne le recevrai pas.

— Pourquoi ? S'il vous déplaît, je m'adresserai à tout autre...

— Je ne suis pas malade... Ne vous préoccupez point de ma santé.

— Je vous assure, ma chère Clotilde, que vous êtes bien changée depuis quelque temps... et je ne vous cacherai pas que j'en suis tout inquiet.

— C'est trop de bonté, dit-elle avec ironie.

Et rien ne fut changé dans cette existence. Mais le comte ne cessa point d'observer Clotilde, non plus seulement avec la jalousie d'un homme auquel sont venus des soupçons, mais avec la tendresse d'un mari aimant qui redoute de l'avenir.

Une fois, il lui dit :

— Vous vous ennuyez ?

— Souvent.

— Que faut-il que je fasse pour vous distraire ?

— Vous faites ce qu'il faut... Vous ne pouvez rien faire de plus...

Il pensa qu'autrefois, dans les deux ou trois premières années de leur mariage, elle avait fait bien des allusions à ce Paris luxueux et mondain où elle aurait voulu vivre. Il s'en était expliqué avec elle — nous l'avons dit — et lui avait, une fois pour toutes, déclaré qu'il ne quitterait jamais la vie rustique et laborieuse qu'il menait à Fénestrel pour l'existence inutile qui l'attendait à Paris.

Elle se l'était tenu pour dit.

Devant l'attitude sombre, énigmatique de la jeune femme, il réfléchissait à présent que si cette santé si chère s'affaiblissait, il en était cause.

L'ennui est une maladie grave qui conduit à la mort, au suicide.

— Vivre à Paris, est-ce que cela ne la sauverait pas ?

Il hésita longtemps. C'était un lourd sacrifice pour lui, un si grand bouleversement !

Mais il l'aimait, la jolie et coquette châtelaine de Fénestrel, et devant son amour les reproches qui montaient de son cœur, il fallut bien faiblir.

Elle venait de rester deux jours sans sortir de sa chambre, sans voir son mari...

Quand elle reparut, plus pâle encore, plus languissante et plus faible, il lui dit :

— Clotilde, je vous ai dit, il n'y a pas longtemps, que je souhaitais dans notre vie quelque grave événement qui m'obligeât à vous donner des preuves de ma tendresse... Eh bien ! ce jour est venu... Vous savez combien il m'est pénible de songer même à quitter Fénestrel... Vous savez que ce fut longtemps un sacrifice au-dessus de mes forces... Eh bien, Clotilde, aujourd'hui, pour vous, pour revoir votre visage heureux, pour revoir le sourire de vos yeux, je veux bien ; nous partirons, nous quitterons Fénestrel... et, si vous le voulez, nous n'y remettrons jamais les pieds... Mais je vous en prie, Clotilde, souriez et soyez heureuse... Et si je n'ai pas deviné que la cause de vos ennuis et de l'affaiblissement de votre santé, c'est votre séjour ici... alors, prenez-moi comme confident... Dites-moi la vérité... je suis prêt à tout entendre... pourvu qu'ensuite je vous retrouve ainsi que vous saviez si bien être autrefois...

Il avait parlé d'une voix si douce, si plaintive...

— Nous irons à Paris ! dit-elle soudain, dans un cri qui trahissait tous ses rêves depuis longtemps et toutes ses ambitions.

— Oui...

— Tout de suite ?

— Oh ! je ne suppose pas que vous désiriez quitter Fénestrel en plein été pour aller vous installer à Paris, où vous ne trouveriez personne de votre monde.

— Ah ! déjà vous hésitez...

— Non, je vous le jure, et dès le mois d'octobre, si tel est votre désir... En attendant, nous ferons comme tous les ans... nous voyagerons... Est-il un pays du monde qu'il vous soit agréable de visiter pendant ces mois de beau temps ?...

Elle frémit.

Voyager, c'était encore être plus seule avec lui !... C'était le tête-à-tête constant de la voiture, des chemins de fer, des promenades, des excursions, de l'hôtel...

A Fénestrel, elle lui échappait encore...

A Paris, elle lui échapperait certainement...

Elle saurait y vivre d'une vie si agitée, si emplie, que le comte n'existerait plus pour elle... Certes, la sinistre pensée de la terrible nuit subsisterait... Mais elle s'étourdirait... dans une ivresse perpétuelle de fêtes...

Cependant, elle était touchée...

Il l'aimait, certes, il l'aimait passionnément... Elle n'en avait jamais douté et elle venait de triompher, enfin, de la dernière résistance qu'il lui opposait...

Et, en lui parlant, malgré toute sa tristesse, il lui souriait.

— Je ferai ce que vous voudrez... N'êtes-vous pas la souveraine...

Il lui avait saisi le bout des doigts et les serrait tendrement. Elle ne les retira pas. C'était la première fois, depuis bien longtemps, qu'elle ne témoignait pas de quelque répulsion devant une de ses caresses, si respectueuse qu'elle fût... Il porta la main à ses lèvres tremblantes... son baiser de mari, mais d'amant, brûla les doigts de Clotilde... Elle ne fit aucun mouvement pour se dégager... Alors, les baisers se répétèrent avec une sorte d'emportement... sur tous les doigts... sur la main... sur le poignet... sur le bras découvert, un peu amaigri, mais si pur et si élégant, aux lignes voluptueuses... le bras dont il ne connaissait plus les enlacements...

Et soudain, dans une détente